

Aperçu de la session

Session de printemps:
28 février – 18 mars 2022

c/o Société des employés de commerce
Reitergasse 9
Postfach
CH-8021 Zurich



info@die-plattform.ch

la plateforme – «For a strong Swiss workforce»




Avant chaque session parlementaire, les associations d'employés et associations professionnelles indépendantes de la plateforme donnent des recommandations sur une sélection de dossiers. Des solutions innovantes dans les domaines de l'éducation et de la politique sociale et économique, permettent aux employés de mener une vie professionnelle épanouie et de développer leur potentiel tout au long de leur carrière professionnelle. Des professionnels forts et indépendants sont la base d'une société moderne et ouverte.

Vue d'ensemble

CONSEIL NATIONAL

	N°	Objet	Consultation	Recommandation
	21.032	Loi sur les travailleurs détachés. Modification	08.03.2022	Approbation
	21.4342	Faciliter l'adéquation entre les besoins du marché de l'emploi et de l'économie	08.03.2022	Adoption conditionnelle

CONSEIL DES ETATS

	N°	Objet	Consultation	Recommandation
	21.3686	Travail à domicile. Créer les bases légales nécessaires	14.03.2022	Approbation
	21.4188	Reconnaître le droit au télétravail et dire oui à une souplesse plébiscitée	14.03.2022	Rejet
	20.4078	Déficit net nul, objectif pour l'AVS	17.03.2022	Approbation

Argumentaire

CONSEIL NATIONAL

08.03.2022



21.032 Objet du Conseil fédéral

Loi sur les travailleurs détachés. Modification

Mise en œuvre correcte et amélioration bienvenue de l'efficacité et des possibilités de sanctions.

La révision de la loi sur les travailleurs détachés a été rendue nécessaire suite à l'adoption par le Parlement de la motion Abate (18.3473). La proposition du Conseil fédéral met en œuvre les préoccupations de la motion – respect des salaires minimaux cantonaux pour les entreprises de détachement – et renforce les sanctions des organes d'exécution en cas d'application insuffisante. Autre innovation, une plateforme électronique pour l'échange d'informations entre les autorités et les organes d'exécution doit être proposée. Tous ces changements sont à saluer et servent non seulement à protéger les salaires mais aussi à accroître l'efficacité du processus. Dans le débat relatif à l'accord-cadre, les milieux concernés ont été nombreux à demander précisément les points désormais modifiés.



21.4342 Postulat déposé au Conseil national (CER)

Faciliter l'adéquation entre les besoins du marché de l'emploi et de l'économie

Axer les compétences sur les futurs besoins du marché de l'emploi.

L'accélération des grandes tendances (changements démographiques, numérisation et transition écologique) entraîne une hausse des besoins de main-d'œuvre et la disparition de places de travail pour certains emplois et fonctions. Une mise à niveau et une actualisation des compétences en amont peut permettre de relever ce défi. Il n'existe pas en Suisse de programme coordonné comme le «European Skills Agenda» par exemple. Plusieurs rapports sur la mutation structurelle et la numérisation ainsi que leurs conséquences ont été rédigés, et diverses initiatives en lien avec la numérisation et la promotion des professions MINT ont été lancées. Pour le reste, il y a essentiellement des offres de conseil. Le Conseil fédéral a promis d'ici 2024 un tableau d'ensemble sur la promotion du potentiel offert par la main-d'œuvre nationale. Ce dont la Suisse a besoin pour ne pas se faire distancer, ce n'est pas d'un rapport, mais d'un plan. La plateforme présentera cette année encore des propositions à ce sujet.

CONSEIL DES ETATS

14.03.2022



21.3686 Motion déposée au Conseil des Etats (Jositsch)

Travail à domicile. Créer les bases légales nécessaires

L'adaptation de la base juridique à la réalité du travail se fait attendre depuis longtemps.

Actuellement, le télétravail n'est pas réglementé par la loi. Notre droit du travail, y compris la protection de la santé, est exclusivement axé sur le travail au sein de l'entreprise. Or, le télétravail restera un élément clé du monde du travail au-delà de la pandémie. Ainsi, à l'avenir, une grande partie des employés travaillera un ou deux jours en télétravail. Pour le personnel, le travail à domicile est synonyme de flexibilité, puisque, par exemple, les trajets fastidieux ne sont plus nécessaires et que les obligations professionnelles et familiales peuvent être conciliées de manière plus harmonieuse. Pour les entreprises, le télétravail permet d'élargir le pool de recrutement, de bénéficier d'avantages concurrentiels lorsqu'il s'agit de recruter de la main-d'œuvre et d'exploiter les surfaces de bureau de façon plus efficace. L'adaptation de la base juridique à la réalité vécue du télétravail n'a que trop tardé – il est crucial de créer dès maintenant

une sécurité juridique pour les employeurs et les employés. **La proposition est fondée sur une compréhension de l'autonomie et de la confiance mutuelle entre les employeurs et leurs employés.** Elle contient les pierres angulaires d'un accord relatif au télétravail sans prescrire ou définir sa forme. Précisons qu'il n'y aurait pas pour autant de droit au télétravail.



21.4188 Motion déposée au Conseil des Etats (Wicki)

Reconnaître le droit au télétravail et dire oui à une souplesse plébiscitée

La suppression de tous les obstacles au télétravail n'est pas une bonne idée.

La motion exige une autodétermination sans réserve en ce qui concerne le temps de travail, le temps de repos, les heures supplémentaires, le temps de travail maximum et le travail du dimanche pour tous les employés en télétravail. La motion va donc nettement trop loin. Dans le cas des modèles de travail flexibles, il devrait être possible de mieux profiter de l'autonomie offerte, tout en mettant en œuvre les mesures de protection nécessaires spécifiques au travail flexible.

17.03.2022



20.4078 Motion déposée au Conseil national (Silberschmidt)

Déficit net nul, objectif pour l'AVS

Garantir la viabilité future de l'AVS.

Indépendamment du destin de la réforme de l'AVS 21 décidée récemment, il convient de poser les jalons pour une institution de prévoyance porteuse d'avenir et bénéficiant à toutes les générations. C'est la seule façon de maintenir la pression réformatrice et de garantir à long terme la viabilité de l'AVS.

Contact | die-plattform.ch

— Dr. Ursula Häfliger, Directrice, T +41 44 283 45 78, info@die-plattform.ch

la plateforme – «For a strong Swiss workforce»

La plateforme est l'alliance politique des associations d'employés et associations professionnelles indépendantes. Avec plus de 88 000 membres, elle agit dans l'intérêt des professions de service, qui emploient actuellement 80% de la population active (avec une tendance à la hausse), et des métiers de la connaissance, le secteur professionnel qui connaît la plus forte croissance en Suisse. Elle travaille à des solutions innovantes dans les domaines de l'éducation et de la politique sociale et économique, permettant aux employés de mener une vie professionnelle épanouie et de développer leur potentiel tout au long de leur carrière professionnelle. Des professionnels forts et indépendants sont la base d'une société moderne et ouverte.

**société des employés
de commerce**
dynamiser l'économie. pour moi.

A Employés
Suisse

**SWISS
LEADERS**

veb.ch

ZGp Zürcher Gesellschaft für
Personal-Management

Verkauf Schweiz
Vente Suisse
Vendita Svizzera
Verband verkehrswirtschaftlicher Fachleute und Firmen
Associazione dei professionisti de la vendita e des entreprises
Associazione dei professionisti della vendita e delle aziende

Kaderverband des öffentlichen Verkehrs KVÖV
Associazione dei quadri dei trasporti pubblici ACTP
Association des cadres des transports publics ACTP